

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 06807 Numéro SIREN : 503 182 073 Nom ou dénomination : Aaxen

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2020 sous le numéro de dépôt 41624

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 10-07-2020

N° DE DEPOT : 041624

N° GESTION : 2008B06807

N° SIREN : 503182073

DENOMINATION : Aaxen

ADRESSE : 20 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

MILLESIME : 2017

AAXEN

Société par Actions Simplifiée

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

C.C. AUDIT
17, avenue d'Italie
75013 PARIS

SCOREX
10, rue Lauriston
75116 PARIS

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

AAXEN

Société par Actions Simplifiée au Capital de 4 979 426 €

Siège social : 20, avenue Franklin D. Roosevelt

75008 PARIS

503 182 073 RCS PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAXEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le poste « Titres de participation » qui s'élève à 9 140 890 euros en valeur nette est constitué de titres de participation des sociétés INTER COSMETIQUES, SAGAL et ALKOS COSMETIQUES.

Conformément à la norme d'exercice professionnel applicable aux estimations comptables, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la société pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation et nous avons vérifié les calculs effectués.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 31 mai 2018.

Les Commissaires aux Comptes,

C.C. AUDIT

SCOREX



Karim MALOU Hervé POUBEAU



Jean-Michel BROSSARD

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	86 711	53 907	32 803	32 741
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	847 761		847 761	388 846
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	45 989	16 897	29 092	30 325
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	9 140 890	1 550 050	7 590 840	7 590 840
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	143 810		143 810	142 512
TOTAL (II)		10 265 160	1 620 854	8 644 306	8 185 264
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 254		2 254	12 275
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 460 720		2 460 720	1 435 947
	Autres créances	7 447 768		7 447 768	5 544 027
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	171 372		171 372	644 223
	Charges constatées d'avance	132 099		132 099	110 310
	TOTAL (III)	10 214 214		10 214 214	7 746 783
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				1 032
TOTAL ACTIF (I à VI)		20 479 374	1 620 854	18 858 520	15 933 079
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				114 522	114 522
(3) dont créances à plus d'un an				1 730 381	1 206 655

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	4 979 426	4 979 426
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	299 467	1 331 048
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	40 337	31 473
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		(3 202 741)
	Résultat de l'exercice	1 120 463	3 380 024
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	18 616	20 790
	Total des capitaux propres	6 458 309	6 540 020
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	2 764 383	1 890 280
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	Total des provisions	2 764 383	1 890 280
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	5 656 543	5 657 139
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 155	18 537
	Emprunts et dettes financières divers	1 702 941	864 363
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333 345	292 714
	Dettes fiscales et sociales	978 488	627 642
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	479 762	
	Autres dettes	481 998	42 383
DETTES (1)	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	9 635 233	7 502 779
	Ecart de conversion passif	595	
	TOTAL PASSIF	18 858 520	15 933 079
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 120 463,46	3 380 023,85
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		4 196 249	2 063 795
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 155	18 537

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 677 966		4 677 966	3 721 915
	Montant net du chiffre d'affaires	4 677 966		4 677 966	3 721 915
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			57 471	45 695
	Autres produits			66 452	3 030
	Total des produits d'exploitation (1)			4 801 889	3 770 640
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 772 586	1 689 956
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 11 464	91 595
	Salaires et traitements			1 834 221	1 291 704
	Charges sociales du personnel			806 561	565 066
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			21 847	16 283
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			9 996	7 232
	Total des charges d'exploitation (2)			4 556 676	3 661 835
RESULTAT D'EXPLOITATION				245 212	108 805

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		245 212	108 805
Opéra. contin.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	2 050 000	4 690 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	68 795	72 103
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		571 821
	Différences positives de change		815
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		379
Total des produits financiers		2 118 795	5 335 118
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	875 135	763 998
	Intérêts et charges assimilées (4)	410 196	1 548 089
	Différences négatives de change		1 406
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 285 331	2 313 493
RESULTAT FINANCIER		833 463	3 021 625
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 078 676	3 130 430
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		19 980 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	4 465	310 082
	Total des produits exceptionnels	4 465	20 290 082
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	12	1 239
	Sur opérations en capital		20 402 801
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 290	105 791
	Total des charges exceptionnelles	2 302	20 509 831
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 163	(219 750)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(39 625)	(469 344)
TOTAL DES PRODUITS		6 925 149	29 395 840
TOTAL DES CHARGES		5 804 685	26 015 816
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 120 463	3 380 024
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			2 785
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		2 309	958
(3) dont produits concernant les entreprises liées		2 118 248	4 762 103
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		217 559	162 867

Etats financiers au 31/12/2017

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de	18 858 520 euros
Le compte de résultat présente un total de produits de	6 925 149 euros
et un total de charges de	5 804 685 euros
dégageant ainsi un résultat de	1 120 463 euros

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**. Il a une durée de 12 mois (l'exercice précédent avait une durée de 12 mois).

Rappel des événements significatifs de l'exercice précédent et événements significatifs de la période

Opérations juridiques et financières de fin 2016 :

Au cours du dernier trimestre de l'exercice précédent, la société AAXEN a cédé les participations qu'elle détenait dans les sociétés suivantes : COSMOGEN, COSMOGEN INC, et SIMAX. Le résultat de cession s'est élevé à - 114 k€ .

Les emprunts bancaires souscrits lors de l'acquisition de ces titres ont été remboursés par anticipation ainsi qu'une partie de l'emprunt obligataire convertible en actions (remboursement de 2 871 061 obligations sur les 8 310 000 émises en 2014 générant le versement d'une prime de non conversion d'un montant de 895 k€ ; la provision constituée à ce titre a été reprise).

Consécutivement à ces opérations, les associés ont décidé de réduire le capital social d'une somme de 2 521 k€ pour le ramener de 7 500 k€ à 4 979 k€ par voie de rachat par la société, puis d'annulation, de 2 520 574 de ses propres actions.

Enfin, la société AAXEN a racheté 200 000 Bons de Souscriptions d'Actions propres (sur les 400 000 émis en 2014) dont 120 000 ont été annulés à la clôture de l'exercice 2016. Au 31 décembre 2017, il reste toujours 80 000 BSA propres en portefeuille.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Contrôle fiscal :

Courant 2016, la société a fait l'objet d'un contrôle par l'administration fiscale portant sur les déclarations souscrites du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014. Une proposition de rectification reçue en juillet 2016 remet en cause la déduction des primes de non conversion des emprunts obligataires qu'elles soient versées (1 328 k€ pour 2014) ou provisionnées (644 k€ au 31 décembre 2014). La société conteste le bien-fondé de cette position et a entamé un recours contentieux ; aucune provision n'a été constituée à ce titre (hors frais de procédure). L'impôt correspondant à ces bases représenterait une somme de 657 k€. Au 31 décembre 2017, il en est de même, la procédure se poursuit.

Service commercial Groupe :

Depuis le 1er janvier 2017, la société mère AAXEN prend en charge tous les frais relatifs au service commercial du Groupe qu'elle forme avec ses trois filiales et les leur refacture sous forme de prestations de services. Juridiquement, les contrats de travail des commerciaux, initialement recrutés par les sociétés INTER COSMÉTIQUES et ALKOS COSMÉTIQUES, ont été transférés chez AAXEN à compter du 1er juillet 2017.

Progiciel de gestion intégré Groupe :

Les sociétés INTER COSMÉTIQUES et ALKOS COSMÉTIQUES ont refacturé à la société AAXEN le temps consacré par leurs salariés à la mise au point du progiciel de gestion intégré du Groupe qui entrera en service début 2018, soit un montant total de 372 k€ comptabilisé, au 31 décembre 2017, en "immobilisations incorporelles en cours".

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément au Plan Comptable Général. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens selon les indications ci-dessous :

- Logiciels	3 à 10 ans
- Agencements	8 à 10 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Mobilier de bureau	8 ans

Les écarts avec les amortissements déductibles fiscalement sont comptabilisés en résultat exceptionnel (amortissements dérogatoires).

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont intégrés au prix de revient et sont déduits linéairement sur 5 ans par voie d'amortissements dérogatoires.

Une provision pour dépréciation des titres est calculée lorsque leur valeur actuelle devient inférieure au prix d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Au cours de l'exercice 2017, le montant des dividendes distribués par les filiales s'est élevé à 2 050 k€ contre 4 690 k€ en 2016 (dont COSMOGEN) .

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Comptes financiers

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont inscrites pour leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites pour leur valeur d'entrée et font éventuellement l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le cours à la date d'inventaire est inférieur à cette valeur d'entrée. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, mais sont réintégrées dans le résultat fiscal.

Résultat courant / Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend, le cas échéant, les plus ou moins-values de cession d'éléments d'actifs, les amortissements comptabilisés en application de la réglementation fiscale (amortissements dérogatoires), les charges et produits liés aux litiges ou aux sinistres d'une ampleur particulière et les subventions d'investissements ainsi que les amendes, pénalités et rappels ou restitutions d'impôts ou de cotisations.

Les autres éléments tels que les ajustements des charges à payer des exercices précédents sont comptabilisés en résultat courant même s'ils concernent des exercices antérieurs.

Autres éléments d'information

Fiscalité :

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2009, la SAS AAXEN s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscal qu'elle forme avec les sociétés ALKOS COSMÉTIQUES, INTER COSMÉTIQUES et SAGAL.

La convention d'intégration fiscale stipule que chaque société filiale continuera de calculer et comptabiliser son impôt sur les bénéfices comme en l'absence d'intégration.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Les comptes de la société AAXEN, au 31 décembre 2017, intègrent une provision de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi pour un montant de 9 k€ comptabilisé en diminution des charges sociales et calculé en fonction des salaires bruts versés au cours de l'année civile 2017. Le CICE obtenu en 2017, au titre de l'année 2016 (3 k€), a été affecté au financement des investissements.

Crédit d'impôt recherche

Les comptes au 31 décembre 2016 comprenaient un crédit d'impôt recherche d'un montant de 34 k€. Pour 2017, le crédit d'impôt recherche s'élève à 40 k€. Le total des dépenses de recherche comptabilisées dans les charges de l'exercice et ayant servi de base au calcul du crédit d'impôt représente une somme de 132 k€.

Social :

La société AAXEN applique à son personnel la Convention Collective des Industries Chimiques. Il n'a pas été constitué de provision pour les indemnités de départ à la retraite.

A la suite d'un contrôle URSSAF portant sur les années 2008 à 2010, la société ALKOS DÉVELOPPEMENT (devenue AAXEN) a reçu un rappel de cotisations qu'elle a contesté. La provision constituée à ce titre s'élève à 44 k€.

Emprunt obligataire :

Le contrat d'émission d'obligations convertibles en actions signé le 11 avril 2014 prévoit en son article 2.7. une prime de non conversion.

Les bases de la conversion ayant été fixées, la prime n'est pas comptabilisée en tant que dette.

Toutefois, pour faire face au risque de remboursement, une provision a été constituée en prenant pour hypothèse un remboursement à la clôture de chaque exercice. Au 31 décembre 2017, la provision s'élève à 2 721 k€.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Changement de Présentation :

A compter du 1er janvier 2017, en application du Plan Comptable Général modifié, les pertes et gains de change sur les dettes et créances commerciales sont enregistrés en résultat d'exploitation et non plus en résultat financier. Il en est de même des provisions pour risques de change. Pour la société AAXEN et l'exercice clos le 31 décembre 2017, le résultat d'exploitation est ainsi augmenté de 5 k€ par rapport à l'ancienne présentation.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	459 458		475 013			934 472
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	459 458		475 013			934 472
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	20 498					20 498
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	20 914		4 578			25 491
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 411		4 578			45 989	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	9 140 890					9 140 890
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	142 512		1 298			143 810
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 283 402		1 298			9 284 700
TOTAL		9 784 271		480 889			10 265 160

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	37 871	16 036		53 907
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 871	16 036		53 907
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 555	2 235		5 790
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	7 531	3 576		11 107
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 086	5 811		16 897
TOTAL		48 957	21 847		70 804

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles				4 270			(4 270)
TOTAL IMMOB INCORPORELLES				4 270			(4 270)
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 290			196			2 095
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES	2 290			196			2 095
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL	2 290			4 465			(2 175)
TOTAL GENERAL NON VENTILE			2 290			4 465	(2 175)

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	20 790	2 290	4 465	18 616
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	20 790	2 290	4 465	18 616
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	43 603			43 603
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	1 032		1 032	
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	1 845 645	875 135		2 720 780
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 890 280	875 135	1 032	2 764 383
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	1 550 050			1 550 050
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 550 050			1 550 050
TOTAL GENERAL		3 461 120	877 425	5 497	4 333 049

Dont dotations
et reprises

{
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

875 135

2 290

1 032

4 465

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	143 810	114 522	29 288
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 460 720	2 460 720	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	7 500	7 500	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 728 880	998 499	1 730 381
	Taxes sur la valeur ajoutée	205 592	205 592	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	34 829	34 829	
	Groupe et associés (2)	4 451 846	4 451 846	
	Débiteurs divers	19 122	19 122	
	Charges constatées d'avances	132 099	132 099	
TOTAL DES CREANCES		10 184 397	8 424 729	1 759 669
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)	5 656 543	217 559		5 438 984
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	2 155	2 155		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	333 345	333 345		
	Personnel et comptes rattachés	321 669	321 669		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	257 954	257 954		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	338 008	338 008		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	60 858	60 858		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	479 762	479 762		
	Groupe et associés (2)	1 702 941	1 702 941		
	Autres dettes	481 998	481 998		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		9 635 233	4 196 249		5 438 984
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Produits à recevoir		404 650
Autres créances clients		282 451
<i>Clients Factures à établir IC</i>	92 120	
<i>Clients Factures à établir SG</i>	118 799	
<i>Clients Factures à établir AC</i>	71 532	
Autres créances Pds à rec.		122 199
<i>Fournis. Avoirs à recevoir</i>	18 766	
<i>Fournis. Avoirs à recevoir IC</i>	356	
<i>Etat - produits à recevoir</i>	34 829	
<i>Intérêts courus C/C - IC</i>	27 936	
<i>Intérêts courus C/C - SG</i>	2 689	
<i>Intérêts courus C/C - AC</i>	37 624	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		1 824 507
Emprunts obligataires convertibles		217 559
<i>Int courus s/empr. obligataire</i>	217 559	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 155
<i>Intérêts et frais à payer</i>	2 155	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		176 085
<i>Fournis. Fact.non parvenues</i>	109 843	
<i>Fournis. Fact.non parv. IC</i>	15 811	
<i>Fournis. Fact.non parv. AC</i>	9 709	
<i>Fournis. Fact.non parv. Yooz</i>	40 722	
Dettes fiscales et sociales		500 179
<i>Dettes provis. pour CP & RTT</i>	176 709	
<i>Frais déplacements à payer</i>	5 109	
<i>Bonus à payer</i>	98 694	
<i>Autres indemnités à payer</i>	41 156	
<i>Charges soc. prov./ CP & RTT</i>	83 961	
<i>Charges soc. prov./ bonus</i>	45 452	
<i>Charges soc. prov./ indemnités</i>	10 469	
<i>Charges fisc. prov./ CP & RTT</i>	2 174	
<i>Etat autres charges à payer</i>	19 637	
<i>Charges fisc. prov. / bonus</i>	1 214	
<i>Charges fisc. prov. / indemn.</i>	274	
<i>Etat - Ch.à payer/contrôle</i>	15 330	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		446 531
<i>Fact. non parvenues-Immo.IC AC</i>	446 531	
Autres dettes		481 998
<i>Clients Avoirs à établir IC</i>	387 238	
<i>Clients Avoirs à établir SG</i>	10 309	
<i>Clients Avoirs à établir AC</i>	84 451	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				132 099
Assurances			61 726	
Locations			893	
Cotisations et abonnements			1 787	
Salons professionnels			56 600	
Entretien & maintenance			9 612	
Voyages et déplacements			816	
Electricité			15	
Téléphonie			649	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				132 099

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Moutant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		4 979 426,00	1,0000	4 979 426,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		4 979 426,00	1,0000	4 979 426,00

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	4 979 426				4 979 426
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 331 048	(1 031 581)			299 467
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	31 473	8 864			40 337
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(3 202 741)	3 202 741			
Résultat de l'exercice	3 380 024	(3 380 024)		1 120 463	1 120 463
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	20 790			(2 175)	18 616
TOTAL	6 540 020	(1 200 000)		1 118 289	6 458 309

Date de l'assemblée générale 21/06/2017

Dividendes attribués 1 200 000

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 1 200 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 5 340 020

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 5 340 020

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (81 711)

Informations sur les Bons de Souscription d'Actions (BSA) émis selon décision des associés en date du 11 avril 2014

Nombre de bons = 400 000

Prix d'émission unitaire = 0.10 € soit un total de 40 000 €

Chaque bon donne le droit de souscrire à une action de 1€ de valeur nominale pour un prix de souscription de 1 € l'action

Période d'exercice : les BSA sont exerçables jusqu'au 30 juin 2024.

Au cours de l'exercice précédent, la société a racheté 200 000 BSA propres pour un prix total de 286 305 €. Le 22 novembre 2016, la Collectivité des Associés a décidé d'annuler 120 000 de ces bons par imputation de leur valeur de rachat (171 783 €) sur le poste "primes d'émission".

Il reste donc à la clôture de l'exercice, 80 000 BSA propres en compte.

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des produits exceptionnels		4 465
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 465
<i>Rep.Amort.déroatoires</i>	<i>4 465</i>	
Total des charges exceptionnelles		2 302
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		12
<i>Pénalités & amendes</i>	<i>12</i>	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		2 290
<i>Dotations amort.déroatoires</i>	<i>2 290</i>	
Résultat exceptionnel		2 163

ANNEXE - Elément II

Impôts différés ou latents

Etat exprimé en euros

31/12/2017

	Actif N-1	Passif N-1	Augmentations	Diminutions	Actif N	Passif N
DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS						
1. Provisions réglementées						
Provision pour hausse des prix						
Provision pour fluctuation des cours						
Provision pour investissement						
Amortissements dérogatoires		20 790	2 290	4 465		18 616
Autres provisions réglementées						
2. Subventions d'investissement						
3. Charges non déd. temporairement						
Provision congés payés ancien régime						
Participation des salariés						
Provision pour retraites						
Prov.pertes à terminaison ou stocks						
Autres charges à payer						
4. Prods.non taxables temporairement.						
Plus-values à court terme étalées						
Plus-values de fusion						
Plus-values à long terme différées						
5. Eléments taxés non comptabilisés						
Plus-values latentes sur OPCVM						
Quote-part résultat Stés transparentes						
Charges différées ou étalées						
Ecart de conversion Passif			595		595	
Autres éléments						
TOTAL		20 790	2 885	4 465	595	18 616
ELEMENTS A IMPUTER						
Déficits reportables fiscalement						
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres éléments						
ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE						
Plus-values fusion sur non amortiss.						
Réserve de profits de construction						
Autres éléments						

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros		31/12/2017
Avantages en nature		55 584
Indemnités d'assurance		855
TOTAL		56 439

[illegible]

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/12/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		12	
	Professions intermédiaires		3	
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		15	

--

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties				
Engagements de crédit-bail				
Engagements en pensions, retraite et assimilés Selon étude réalisée sur la base des hypothèses suivantes : départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein, taux d'actualisation de 1,5 %, taux de rotation du personnel de 10 % et pourcentage de progression des salaires égal à 1,5 %.			55 756	
			55 756	
Autres engagements Contrat d'achat de 2 000 000 USD à échéance du 11/12/2018 au cours de 1.1788			1 696 641	
Prime de non conversion de l'emprunt obligataire dans l'hypothèse d'un remboursement à l'échéance du contrat (31.12.2024) (provision pour risque de non conversion constituée au 31.12.2017 = 2 720 780 €)			13 872 255	
			15 568 895	
Total des engagements financiers (1)			15 624 651	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées				

ANNEXE - Élément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Etat exprimé en euros		31/12/2017		Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute	Nette
A. Renseignements détaillés								
1. Filiales (Plus de 50 %)								
SAS INTER COSMETIQUES				86 224	2 629 454	100,00	4 039 899	4 039 899
SAS ALKOS COSMETIQUES				1 600 000	2 213 389	100,00	962 000	962 000
SAS SAGAL				533 571	529 936	100,00	4 138 991	2 588 941
2. Participations (10 à 50 %)								
1. Filiales (Plus de 50 %)								
SAS INTER COSMETIQUES				2 257 198		27 433 066	178 611	1 600 000
SAS ALKOS COSMETIQUES				2 063 498		19 090 187	49 367	450 000
SAS SAGAL				62 894		6 393 126	129 714	
2. Participations (10 à 50 %)								
B. Renseignements globaux				Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
				françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital								
Capitaux propres								
Quote part détenue en pourcentage								
Valeur comptable des titres détenus - Brute								
Valeur comptable des titres détenus - Nette								
Prêts et avances consentis								
Montant des cautions et avais donnés								
Chiffre d'affaires								
Résultat du dernier exercice clos								
Dividendes encaissés								

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL en fin d'exercice	Capital social	2 191 836	7 500 000	7 500 000	4 979 426	4 979 426
	Nombre d'actions ordinaires	7 500 000	7 500 000	7 500 000	4 979 426	4 979 426
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation	825 230	8 310 000	8 310 000	5 438 984	5 438 984
	- Par droit de souscription		400 000	400 000	280 000	280 000
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	2 469 571	2 212 129	2 871 694	3 721 915	4 677 966
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	194 453	(1 942 756)	3 507 336	2 913 850	1 974 614
	Impôts sur les bénéfices	(117 981)	(558 539)	(745 054)	(469 344)	(39 625)
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	(938 825)	(947 014)	3 083 140	3 380 024	1 120 463
	Résultat distribué				1 200 000	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	0,04	(0,18)	0,57	0,68	0,40
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	(0,13)	(0,13)	0,41	0,68	0,23
	Dividende attribué				0,24	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	6	7	9	11	15
	Montant de la masse salariale	740 276	815 701	1 066 707	1 291 704	1 834 221
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	324 108	361 112	487 024	565 066	806 561

"AAXEN"

Société par actions simplifiée au capital de 4.979.426 €

Siège social : PARIS (75008) - 20, avenue Franklin Roosevelt

503 182 073 RCS PARIS

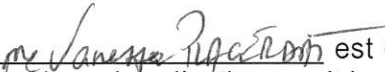
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 15 JUIN 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le 15 juin à 14 heures, les associés de la société AAXEN, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social de la Société, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe PAVAGEAU, en sa qualité de Président de la Société.

M.  est désigné comme secrétaire par l'associé représentant le plus grand nombre d'actions, soit la société FINNLEY SA.

Les sociétés C.C. AUDIT et SCOREX, Commissaires aux comptes, dûment convoquées en date du 31 juin 2018 sont présentes.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que des associés disposant de plus des deux tiers des droits de vote sont présents, représentés ou ont voté par correspondance.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport des Co-Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président pour sa gestion durant l'exercice écoulé ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Ratification expresse des éléments de rémunération exceptionnelle alloués à Monsieur Dominique Vautier corrélativement à la cessation de son mandat de Président de la Société ;
- Ratification expresse des éléments de rémunération alloués à Monsieur Philippe Pavageau en sa qualité de mandataire social ;

Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L.225-197-1 alinéa du Code de commerce ;
- Sous condition suspensive de l'autorisation expresse du titulaire unique des obligations convertibles en actions émises par la Société en date du 11 avril 2014, autorisation à donner au Président en vue de l'attribution d'actions gratuites, à émettre par la Société au bénéfice de salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées en application de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ;

Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Groupe ;
- Rapport des Co-Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée aux Co-Commissaires aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président ;
- les comptes sociaux clos le 31 décembre 2017 : bilan, compte de résultat et annexe ;
- les comptes consolidés du Groupe AAXEN clos le 31 décembre 2017 : bilan, compte de résultat et annexe ;
- le rapport de gestion du Président afférent aux comptes sociaux clos au 31 décembre 2017 ;
- le rapport de gestion du Président afférent aux comptes consolidés du Groupe AAXEN clos au 31 décembre 2017 ;
- le rapport des Co-Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- le rapport des Co-Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe AAXEN au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L.225-197-1 alinéa du Code de commerce ;
- les statuts de la Société.

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du Président, les rapports des Co-Commissaires aux comptes, le projet des résolutions ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés.

L'Assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président précise également qu'il n'a été saisi d'aucune question écrite de la part d'associés.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du Président et fait donner lecture des rapports des Co-Commissaires aux comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par des associés.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président afférent aux comptes sociaux clos au 31 décembre 2017, et le rapport des Co-Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Au titre de l'exercice écoulé, l'Assemblée Générale (i) prend acte de l'absence de charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, et (ii) approuve le montant des amortissements excédentaires, visés à l'article 39-4 du Code général des impôts, supportés par la Société, à hauteur de 39 287 €, ainsi que le montant de l'impôt sur les sociétés (hors-crédit d'impôt) correspondant ressortant à 13 096 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée à l'unanimité*.
Votes pour : *4.979.426*
Votes contre :
Abstentions :

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, d'affecter intégralement le bénéfice de l'exercice écoulé, s'élevant à la somme de 1 120 463 €, de la manière suivante :

- A titre de dotation de la "Réserve Légale", à hauteur de..... **56 023,15 €**
soit 5 % du bénéfice de l'exercice écoulé
- A titre de dividende pour un montant global de **1 060 000,00 €**
soit un dividende par action d'environ 0,21 €
- Le solde, au poste Autres Réserves..... **4 439,85 €**
..... **1 120 463,00 €**

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour de l'assemblée ; tous pouvoirs sont donnés au Président à cette fin.

Ce dividende serait éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte ci-après, des dividendes distribués par action, au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016	1 200 000 €	6 321 308 €	-
2015	-	-	-
2014	-	-	-

En outre, chacun des associés, personne physique, pour ce qui le concerne, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, prend acte des informations suivantes :

En outre, chacun des associés, personne physique, pour ce qui le concerne, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte des informations suivantes :

A compter de 2018, les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques (pour l'essentiel, dividendes ou coupons d'obligations, ou intérêts rémunérant les comptes courants d'associé), auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont désormais soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "**Flat Tax**") de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*
Votes pour : *4.979.426*
Votes contre :
Abstentions : */*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée à l'unanimité*
Votes pour : *4.979.426*
Votes contre :
Abstentions : */*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, approuve expressément l'allocation et le montant des éléments de rémunération exceptionnelle versés par la Société au profit de Monsieur Dominique Vautier corrélativement à la cessation de son mandat de Président de la Société à effet du 30 juin 2017, soit les sommes suivantes :

- A titre de bonus : 66.660 € brut ;
- A titre d'allocation de départ à la retraite : 29.609,92 €.

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée à l'unanimité*

Votes pour : *4.979.426*

Votes contre :

Abstentions :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, approuve expressément l'allocation et le montant des éléments de rémunération versés par la Société au profit de Monsieur Philippe Pavageau en sa qualité de mandataire social, suivant les modalités ci-après :

Pour la période allant du 22 novembre 2016 au 31 décembre 2016, puis du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 : mandataire social (Directeur Général) non rémunéré, exerçant des fonctions salariées (cadre clé) :

- Rémunération fixe brute forfaitaire annuelle (versée sur 12 mois) : 200.000 € ;
- Prime sur objectifs pouvant atteindre jusqu'à 50 % de la rémunération fixe susvisée ;
- Mise à disposition d'un véhicule de fonction (assurance comprise) ; remboursement sur justificatif, des frais de péage d'autoroute, du carburant (uniquement France métropolitaine sauf mission professionnelle à l'étranger) ;
- Prise en charge, sur justificatifs, dans la limite de 5 000 €, des frais de déménagement et d'installation à Paris ;
- Mise à disposition d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable ;

Pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017 : mandataire social (Président) rémunéré :

- ✓ Rémunération fixe brute forfaitaire annuelle (versée sur 12 mois) : 230.000 € ;
- ✓ Prime sur objectifs pouvant atteindre jusqu'à 50 % de la rémunération fixe susvisée ;
- ✓ Mise à disposition d'un véhicule de fonction (assurance comprise) ; remboursement sur justificatif, des frais de péage d'autoroute, du carburant (uniquement France métropolitaine sauf mission professionnelle à l'étranger) ;
- ✓ Mise à disposition d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable ;
- ✓ Bénéfice du régime d'assurance maladie (mandataires sociaux) – cotisations prises en charge par la Société ;
- ✓ Bénéfice d'une complémentaire santé – cotisations prises en charge par la Société ;
- ✓ Bénéfice du régime prévoyance (invalidité-décès) – cotisations prises en charge par la Société ;
- ✓ Bénéfice du régime de retraite complémentaire et de celui de l'article 83 du code général des impôts (versement de 3 % du salaire fixe alloué auprès d'une caisse de retraite complémentaire).

Cette résolution, mise aux voix, est

Votes pour : ..4..97..9..426..

Votes contre :

Abstentions :

adoptée à l'unanimité

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-197- 1 du Code de commerce,

- i) autorise, pour une durée de TRENTE HUIT (38) mois à compter de la présente Assemblée, le Président à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites à émettre résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, au profit des salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, qu'il désignera
- ii) décide que le nombre total d'actions qui seraient attribuées gratuitement ne pourra être supérieur à cent mille (100 000) actions de un euro (1 €) de valeur nominale chacune ;
- iii) décide que l'attribution des actions à son ou à leurs bénéficiaire(s) ne sera effective qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale d'un an à compter de la décision d'attribution du Président (ci-après, la "**Période d'Acquisition**"). En outre, le ou les bénéficiaire(s) devra(ont) conserver les actions pendant une durée minimale d'un an à compter de leur attribution effective (ci-après, la "**Période de Conservation**") ;
- iv) prend acte que, s'agissant d'actions gratuites à émettre, la présente résolution emportera :
 - à l'issue de la Période d'Acquisition, augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes d'émission au profit du ou des bénéficiaire(s) des actions gratuites, par création et émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1 €), dont le nombre maximal ne pourra excéder cent mille (100 000), soit une augmentation de capital d'un montant maximum de cent mille euros (100 000 €) ;
 - renonciation de plein droit des associés à leur droit préférentiel de souscription aux actions à attribuer gratuitement au profit du ou des bénéficiaire(s) des attributions d'actions gratuites ;
 - renonciation corrélative des associés au profit du ou des bénéficiaire(s) des attributions d'actions gratuites à la partie des réserves, bénéfices et/ou primes à incorporer ;
- v) décide que le Président aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment :
 - pour augmenter, le cas échéant, les durées des Périodes d'Acquisition et de Conservation ;

- déterminer l'identité du ou des bénéficiaire(s) des actions gratuites ;
- pour déterminer les conditions et les critères des attributions d'actions gratuites, le cas échéant ;
- pour décider du nombre d'actions gratuites à émettre ;
- pour fixer le montant et la nature des réserves, bénéfices et/ou primes à incorporer au capital ;
- pour établir et conclure le ou les plan(s) d'attribution d'actions gratuites afférents aux actions gratuites attribuées ;
- pour modifier le ou les plan(s) d'attribution d'actions gratuites afin de les mettre en conformité avec toutes modifications réglementaires ou législatives, et en cas de modification substantielle de la réglementation en vigueur, et en particulier de la réglementation fiscale et sociale, entraînant un alourdissement des charges financières afférentes à l'attribution des actions gratuites, pour en constater la résiliation de plein droit ;
- pour procéder, le cas échéant, pendant la Période d'Acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement liées aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, de manière à préserver les droits du ou des bénéficiaire(s) ;
- pour constater le cas échéant, la réalisation de la ou des augmentation(s) de capital, modifier corrélativement les statuts et procéder à toutes formalités de publicité requises et d'une manière générale, faire le nécessaire en conformité avec les dispositions légales applicables.

Cette résolution, mise aux voix, est

Votes pour : 4.979.426

Votes contre :

Abstentions :

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion du groupe établi par le Président et la lecture du rapport des Co-Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution, mise aux voix, est

Votes pour : 4.979.426

Votes contre :

Abstentions :

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toute formalité qu'il y aura lieu.

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée à l'unanimité*

Votes pour : *4.979.426*

Votes contre :

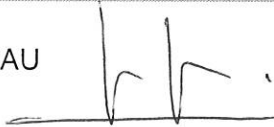
Abstentions :

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Philippe PAVAGEAU



Le Secrétaire

Mme Vanessa P. A. G. M. A.

